



CONCOURS DE JOURNALISME « EAU ET ENVIRONNEMENT »

Le Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (GWP/AO) dans le cadre de son programme de travail et le Programme Afrique Centrale et Occidentale de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN/PACO) dans le cadre de son nouveau programme « [Partenariat pour la gouvernance environnementale en Afrique de l'Ouest – PAGE](#) » lancent la deuxième édition du concours de journalisme « Eau et Environnement ».

Le concours récompensera les meilleurs articles de presse et reportages audio, portant sur le thème « L'eau, une ressource en danger, quelles solutions pour le futur ? ».

La meilleure émission radio et le meilleur article de presse (y compris sur internet) choisis par un jury de professionnels de GWP/AO et de l'UICN-PACO, recevront un prix et seront invités à prendre part au 7^{ème} Forum mondial de l'Eau qui aura lieu du 12 au 17 avril 2015 en Corée du Sud.

Pour participer il faut être journalistes environnementalistes de l'Afrique de l'Ouest, avoir fait des productions sur les questions liées à l'eau et l'environnement au sein d'un organe de presse. Le candidat doit envoyer son dossier de participation par mail à sidi.coulibaly@gwpao.org et marcello.rocca@iucn.org avant le 28 février 2015. Les œuvres candidates doivent avoir été publiées ou diffusées par les media (presse, internet et radio) entre le 1^{er} septembre 2014 et le 28 février 2015.

Pour plus d'information se référer au règlement du concours ci-dessous.

REGLEMENT DU CONCOURS DE JOURNALISME

«EAU ET ENVIRONNEMENT »

1. Le Partenariat Régional de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (GWP/AO), située au Quartier Ouaga 2000 - Secteur 15, Rue Charles Bila KABORE, Porte N°1673 Ouagadougou - Burkina Faso et le Programme Afrique du Centre et de l'Ouest de l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN/PACO), 01 BP 1618 Ouagadougou 01, Burkina Faso, organisent un concours de journalisme « Eau et environnement » sur le thème de « L'eau, une ressource en danger, quelles solutions pour le futur ?»
2. Les journalistes spécialistes des questions environnementales de l'Afrique de l'Ouest sont invités à participer au concours de journalisme « Eau et environnement » sur le thème de « L'eau, une ressource en danger, quelles solutions pour le futur ?» à titre personnel ou à titre collectif, à l'exception des employés du GWP et de l'UICN.
3. Tous les candidats devront avoir lu les principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), la Politique Régionale de l'Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO) et la Vision Ouest Africaine de l'Eau ou des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et avoir décidé si et comment leur travail peut prendre en compte un ou plusieurs aspects de ces principes, de cette politique, de cette Vision ou à l'atteinte de ces objectifs de développement durables.
4. Les candidats (à titre personnel ou à titre collectif) ne peuvent envoyer qu'une seule candidature (une série d'articles comptant pour une candidature). Les candidats soumettant plusieurs candidatures seront automatiquement disqualifiés.
5. Est considérée comme nulle toute candidature concernant des participants dont les coordonnées sont fausses, les organisateurs du Prix se réservant le droit de vérification.
6. Les candidats doivent soumettre un reportage/article ou une série de reportages/articles d'actualité (les documentaires, travaux de recherches et autres travaux non journalistiques ne seront pas acceptés), se référant spécifiquement à la Sécurité en eau et les propositions pour y aboutir en l'Afrique de l'Ouest. Ces travaux ne doivent pas forcément se référer explicitement à des principes spécifiques de la GIRE, mais les candidats doivent être en mesure de démontrer que leurs travaux illustrent un ou plusieurs de ses principes et rentrent dans le cadre de la vision ouest africaine de l'eau et de la PREAO. Se reporter également au point 9 ci-après.
7. Les travaux présentés doivent avoir été publiés entre le 1^{er} septembre 2014 et le 28 février 2015 (une autorisation de publication et d'utilisation à but non lucratif doit être incluse dans le dossier de candidature).
8. Pour les reportages radio, le script doit être joint, en plus des versions audio, dans un des formats proposés dans le formulaire de candidature. Les reportages proposés ne doivent pas excéder 15 minutes.
9. Les articles/reportages peuvent être présentés en Anglais ou en Français. Un résumé (10 lignes maximum) expliquant en quoi le travail illustre un ou plusieurs aspects des principes de la GIRE, de la PREAO et de la Vision Ouest Africaine de l'Eau, de manière générale des objectifs de développement durables et décrivant son contenu et sa pertinence tant au niveau local que régional, doit être fourni.

10. Les candidatures doivent être soumises par mail à : sidi.coulibaly@gwpao.org et marcello.rocca@iucn.org avant le 28 février 2015 (à minuit, heure de Ouagadougou soit GMT +00). Les candidatures envoyées par courrier postal ou autre moyen ne seront pas acceptées, sauf cas exceptionnel ayant donné lieu à un accord préalable des organisateurs.
11. Les titres des fichiers chargés doivent clairement indiquer le nom et le pays du candidat.
12. Une première sélection sera effectuée au niveau des organisateurs sur la base des résumés mentionnés au point 9 du présent règlement.
13. Une sélection sera effectuée par un jury indépendant constitué d'experts de la gestion des ressources en eau et des médias. Ce jury se réunira et sélectionnera 2 travaux originaux, un pour la catégorie meilleure émission radio et un pour la catégorie article de presse, indépendamment des langues qui seront les grands gagnants du concours 2015.
14. Les décisions du jury sont finales et sans appel.
15. Chaque gagnant recevra un certificat sous forme de trophée pour sa contribution à l'illustration des principes de la GIRE et à la réalisation de la PREAO et de la Vision ouest africaine de l'eau avec un reportage fort et révélateur. Pour les candidatures de groupes, seul un auteur (sélectionné par le groupe lui-même) pourrait être invité pour recevoir le prix.
16. Les prix suivants seront remis respectivement pour les œuvres comme suit:
 - o Meilleure émission radio : 300 000 FCFA
 - o Meilleur article de presse (y compris sur internet) : 300 000 FCFA
 - o Plus le voyage de Corée du Sud à l'occasion du 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui aura lieu du 12 au 17 avril 2015, où les prix seront remis lors d'un évènement parallèle.
17. La participation au 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau, sera prise en charge par les organisateurs. La prise en charge inclut le vol, le logement et un perdiem forfaitaire.
18. Toutes les œuvres gagnantes seront publiées sur les sites du GWP-AO et de l'UICN/PACO. Le GWP-AO et UICN/PACO se réservent le droit de publier, en partie ou en intégralité, toutes les productions gagnantes ou non sur leur site ou sur tout autre site ou support dans le cadre du prix du journalisme. Le ou les candidats/auteurs doivent inclure dans leur candidature une autorisation de publication/diffusion et d'utilisation à but non lucratif par les organisateurs et partenaires du Concours (voir formulaire de candidature). Toute négociation relative aux droits de diffusion ou de publication des travaux avec d'autres entités légales devra être effectuée par les candidats/auteurs/éditeurs eux-mêmes.
19. La responsabilité des partenaires du concours de journalisme ne saurait être engagée dans le concours de journalisme « eau et environnement », qui relève de la responsabilité exclusive du GWP/AO et de l'UICN/PACO.
20. Le GWP-AO et l'UICN/PACO se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent Concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Ces changements feront toutefois l'objet dans la mesure du possible, d'une information préalable sur les sites internet. En outre, les organisations GWP-AO et UICN/PACO ne saurait être tenue pour responsable :

- a. en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur et/ou de la ligne téléphonique, à l'accès à Internet et/ou de tout autre incident technique ;
 - b. des retards ou avaries occasionnées par la Poste ;
 - c. ou de tout autre cas de force majeure, tels que l'annulation imprévue de la tenue du Forum Africa Water par des tiers.
21. Conformément à la loi "Informatique et Liberté", les participants disposent d'un droit d'accès, de modifications, de rectifications et de suppression des données les concernant, droit qui peut être exercé directement en ligne sur le site du Concours et/ou auprès des organisateurs à l'adresse suivante : sidi.coulibaly@gwpao.org et Marcello.ROCCA@iucn.org.
22. L'information collectée ne sera pas utilisée à d'autres fins que celles d'information et de communication dans le cadre du concours. Les traitements constitués sont donc dispensés de toute formalité déclarative auprès de la CNIL, d'après l'article 25 de la loi du 24 avril 2004. Cependant :
- a. Les informations collectées dans le cadre de ce Concours peuvent être communiquées à des tiers, tels que les partenaires de la campagne, partenaires commerciaux (médias et diffuseurs intéressés par les travaux et souhaitant négocier avec le ou les candidats une éventuelle rediffusion) ou non commerciaux (ONGs de développement des médias). Les participants ne le souhaitant pas peuvent le préciser sur le formulaire de candidature.
 - b. Les participants, s'ils sont gagnants, autorisent GWP-AO et UICN/PACO à utiliser les éléments de leurs dossiers de candidature, dans le cadre de la promotion du Concours de Journalisme « Eau et Environnement » sur la Sécurité en Eau et la résilience climatique de l'Afrique de l'Ouest, sans restriction ni réserve, et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque autre que l'attribution de leur prix.
23. La participation au Concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.
24. Toutes questions d'application ou d'interprétation du règlement ou toutes questions imprévues qui viendraient à se poser seront traitées souverainement par les organisateurs.

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi burkinabé.